

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LARAGNAIS

## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06/10/05 PROCES VERBAL

Le six octobre deux mille cinq, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté dûment convoqué le 30/09/05, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Lazer sous la présidence de Mme Henriette MARTINEZ, Présidente de la CCL.

**Nombre de membre en exercice : 16**

**Nombre de présents : 14**

**Secrétaire de séance : Philippe ROUX**

**Etaient présents** : Philippe ROUX, Roger BANCELIN, Henriette MARTINEZ, Claude MORHET, Patricia MORHET RICHAUD, Pierre FAY, Henri MEVOLHON, Edmond POLDER, Charles AILLAUD, Roger FEBVRE, Roger BOURG.

**Absents excusés** : Anicq LECOCQ, Paul VOLTO, Monique ROUY représentée par son suppléant Jacques ROUY, Christian DECORY représenté par son suppléant André GERVASONI, Michel JOANNET représenté par son suppléant Raymond RESSEGAIRE

→ *Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 08/09/05 a été approuvé à l'unanimité.*

### **Ordre du jour** :

- Consultation Natura 2000 / sites Buëch et Durance
- Virement de crédits
- Renouvellement d'ouverture de crédit de trésorerie
- Concours de fleurissement / Attribution de prix / Délibération complémentaire
- Questions diverses.

→ *Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.*

### **1. Consultation Natura 2000 / Sites Buëch et Durance**

Regrettant des délais extrêmement courts dans lesquels il est demandé à la Communauté de Communes de se prononcer sur l'intégration du Buëch et de la Durance au réseau Natura 2000, la brièveté de ce délai étant encore aggravée par la période estivale pendant laquelle a été lancée cette consultation ;

Remarquant que s'il est demandé à la Communauté de Communes de fonder exclusivement son avis sur des arguments scientifiques (ce qu'à l'évidence aucune collectivité n'est en mesure de faire), il n'est pas apporté par le dossier de consultation, de justification scientifique précise sur la délimitation des périmètres proposés, tant pour les zones de Protection Spéciale pour les Oiseaux, que pour les Zones Spéciales de Conservation des

Habitats, et ce en particulier lorsque les limites dépassent largement celles du Domaine Public Fluvial ;

Le Conseil Communautaire :

- décide à l'unanimité de refuser l'intégration du Buëch et de la Durance au réseau Natura 2000 tant qu'un débat contradictoire respectueux des usages républicains et des élus locaux n'aura pas été organisé,
- demande qu'une réelle concertation soit ouverte et que des informations claires soient données aux élus sur les raisons qui ont présidé au classement des zones.

## **2. Virement de crédits**

Le Conseil Communautaire approuve le virement de crédits ci-dessous :

- Article 673 (titres annulés / exercices antérieurs) : augmentation de crédits de 500 €
- Article 6188 (autres frais divers) : diminution de crédits de 500 €

## **3. Renouvellement d'ouverture de crédit de trésorerie**

Pour le financer les besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté de Communes du Laragnais, il est souhaitable de procéder au renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie. Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités et après analyse des propositions reçues il apparaît que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle formulée par la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Communautaire décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédits d'un montant maximum de 75.000 € dans les conditions suivantes :

- Ligne de trésorerie interactive (via internet)
- Montant : 75.000 €
- Durée : 12 mois à compter du 01/12/05
- Taux d'intérêt : T4M + marge de 0,15 %
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais d'ouverture de ligne : 100 € / prélevés une seule fois
- Commission de gestion, de mouvement et de non-utilisation : néant

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer le contrat d'ouverture de crédit de trésorerie avec la Caisse d'Épargne et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues aux contrat.

## **4. Concours de fleurissement / Attribution de prix / Délibération complémentaire**

Par délibération en date du 8 septembre 2005 le Conseil Communautaire a validé la liste des gagnants du concours de fleurissement des jardins, des habitations, des commerces et des établissements publics organisé sur le territoire de la CCL.

Dans cette délibération a été omis le gagnant dans la catégorie « jardins exceptionnel » : M. SARLIN René.

D'autre part, lors de la remise des prix M. et Mme GIRARD, gagnants dans la catégorie « jardins visibles », et Mme COLOMB, gagnante dans la catégorie « fermes », ont souhaité faire un don aux pompiers du centre de secours de Laragne Montéglin et ont demandé à la CCL de remettre la valeur de leur prix (soit un total de 80 €) à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Laragne.

Le Conseil Communautaire :

- décide d'attribuer à M. SARLIN René, comme à l'ensemble des autres gagnants du concours de fleurissement, un bon d'achat de végétaux d'une valeur de 40 € à utiliser chez un pépiniériste du canton ;
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 80 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Laragne Montéglin conformément à la volonté exprimée par 2 des gagnants du concours.

## **5. Questions diverses**

⇒ **Information sur les marchés passés selon la procédure adaptée en application de la délibération du 22/12/04 :**

La Présidente informe l'Assemblée qu'elle a procédé à la signature du marché suivant : contrat pour la réalisation de relevés topographiques sur la ZA intercommunale des Blaches signé avec le Cabinet Ohnimus pour un montant de 3.564 € HT soit 4.265,64 € TTC

⇒ **Festives Intercommunales du Laragnais**

La Présidente rappelle que la prochaine fête de la Communauté de Communes programmée les 16 et 17 juillet 2006 à Eyguians sera organisée autour d'une grande pièce de théâtre écrite par Monique ROUY. Tous les maires de la CCL ainsi que le Président du Conseil Général ont donné leur accord pour jouer ou figurer dans cette pièce.

La Présidente invite de nouveau les maires à mobiliser à mobiliser leurs habitants et leurs comités des fêtes afin que toutes les personnes intéressées puissent participer à la réalisation de cette pièce de théâtre.

⇒ **SPANC**

La Présidente indique qu'une réunion de concertation sur la mise en place des SPANC est organisée le jeudi 13 octobre 2005 à 10H00 à l'Hôtel du Département, à l'initiative du Conseil Général.